



Succession - décès de mon père

Par **Jeandebobby**, le 10/01/2014 à 12:15

Bonjour à tous,

Ma mère, ma soeur et moi aurions besoin de conseils sur la succession suite au décès de mon père dans la perspective de minimiser la part que l'Etat et faciliter la transmission du patrimoine ultérieurement. Je remercie par avance les membres du forum pour leur aide.

Aucun testament n'a été réalisé et il y a plusieurs biens immobiliers en nom propre et dans une SCI:

[s]Nom propre [/s]: résidence principale, 4 appartements, 2 maisons (dont 1 en construction), 1 grange, terrains a batir, placement financiers assurance vie (valeur déclarée ISF 1000000€, valeur vénale réelle 1500000€)

[s]SCI [/s]: 2 bois, 1 terre agricole, 2 maisons, 3 appartements, 2 terrains à batir (valeur déclarée ISF 400000€, valeur vénale réelle 1200000€)

La liste des biens déclarés pour l'ISF est exhaustive mais le montant de chacun d'entre eux minimisé... 1400000€ au lieu de 2700000€.

Nous souhaiterions conserver la majorité des biens et se séparer seulement d'une partie : 1 bois 25Ha, 1 maison en construction, valeur réelle 220000€.

Je crois savoir que l'Etat va envoyer quelqu'un pour expertiser les biens ce qui pose déjà un problème d'autant plus que dans un des bois des constructions et extensions ont été réalisées sans permis de construire.

Que faudrait il faire pour minimiser la part que l'Etat prendra au titre de la succession et/ou d'un éventuel redressement sur l'ISF ?

Je vous remercie par avance de vos conseils.

Par **domat**, le 10/01/2014 à 14:06

bjr,

je ne connais pas la réponse exacte mais j'interviens pour connaître la suite de votre discussion.

cdt